Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 24 (1932)

Heft: 11-12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

24me année

Novembre/Décembre 1932

Nº 11/12

Actualités.

La lutte commence. La lutte en faveur des revendications de crise des syndicats se livrera sur le vaste terrain des droits démocratiques; elle débutera par la cueillette des signatures en faveur d'une initiative pour un impôt fédéral de crise. La tâche la plus urgente est: trouver les moyens financiers pour pouvoir accorder des secours suffisants aux chômeurs. Le Conseil fédéral a tout simplement ignoré les revendications des organisations ouvrières. Peu lui chaut ce qu'elles revendiquent. Il appartient donc aux ouvriers, employés et fonctionnaires de répondre comme il convient en signant par milliers l'initiative. La parole est à la classe ouvrière.

Alors que le Conseil fédéral n'a pas entrepris la moindre démarche pour répondre aux revendications des ouvriers, il a mis tout en œuvre pour encourager l'exécution du programme de baisse des traitements élaboré par le patronat. La Conférence économique, qui eut lieu vers le 15 novembre, semble également n'avoir pas eu d'autre but. Toutes les questions importantes de l'économie politique, telles la baisse des prix, la baisse des traitements, la diminution des secours, ont été liquidées par le Conseil fédéral à lui seul; les 7 conseillers fédéraux se sont jugés compétents en la matière. Par contre, pour l'examen de questions secondaires, telles que celle de savoir si les prix de la viande ou les frais de construction doivent être réduits, le Conseil fédéral a jugé nécessaire de convoquer un parlement économique, composé de plus de 30 représentants d'organisations économiques et de nombreux membres des Commissions d'étude des prix préalablement formées. Cette Conférence fut exactement ce que nous avions dit d'elle ici même: un immense bluff dont M. Musy a besoin pour soutenir son action de baisse des traitements.

Les rapports des quatre Commissions d'étude des prix contiennent certainement une documentation très intéressante. Mais en tant que rapports d'enquêtes, ils n'ont pas grande valeur. Ils démontrent en quelque sorte au contraire ce qu'il ne faut pas